Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260414-20260539-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 mars 2026

En exercice	Présents	Votants
24	25	27

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 14/04/2026

Et
Publication ou notification du : 14/04/2026

L'an deux mille vingt-six le trente Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Mr Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL
Mme Alexandra JOUADÉ
M. Sylvain GARNIER
Mme Armelle HAUCHECORNE
M. François-Xavier De BLIGNIERES
Mme Katia PEIGNÉ
M. Michel RIOU
Mme Claudine DESHOMMES
Mme Renée FOUGERES
M. Alain HERVAGAULT
Mme Christine AGIER
Mme Martine JOUANNET
Mme Patricia CASSONNET
M. Eric MILAN
M. Jean-Benoît DUFOUR
M. Gilles SEILLIER
M. Gilles THIEBOT
Mme Christine LAMOUREUX
Mme Anne-Sophie COUPEL
M. Gaëtan PRECIGOUT
Mme Hélène MAUPETIT MOUNIER
M. Yohann VAULEON
Mme Emilie DUVAL
M. Maxime ROLLAND
M. Sylvain NIEL

Absents :

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARNIER

Procurations : M. Ludovic CROYAL à M. Michel RIOU et Mme Coline BOURSIER LACIRE à Mme Alexandra JOUADÉ

Date de convocation : 26 mars 2026

****

2026-05-39 – Institutions et vie politique // Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire expose que le correspondant Défense, créé par la circulaire du 26 octobre 2001 par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense grâce aux actions de proximité.

Les correspondants Défense remplissent ainsi en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Monsieur le Maire précise que le correspondant Défense, représentant officiel de la commune, doit nécessairement remplir un mandat électif de conseiller municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 ;
Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;
Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009, relative aux correspondants défense ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260414-20260539-DE

Considérant qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant Défense parmi les membres du Conseil municipal ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du correspondant Défense ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Eric MILLAN en qualité de correspondant Défense de la commune ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

